

15 SEP. 2017

Lille, le

Le Recteur de l'Académie de Lille

à

Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services de l'Education nationale du Nord et du Pas-de-Calais
Monsieur le Directeur de l'ESPE Lille Nord de France
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs des premier et second degrés
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'établissement privé
Mesdames et Messieurs les professeurs des 1^{er} et 2nd degrés

académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Soutien aux
expérimentations
pédagogiques et aux
innovations dans
l'académie (SEPIA)

Laurent DUHAUPAS, IA-IPR -
CARDIE

ce.cardie-sepia@ac-lille.fr

Objet : Lettre de rentrée de l'innovation – appel à projets année scolaire 2017-2018

L'innovation pédagogique et les actions expérimentales menées dans les écoles et les établissements favorisent l'évolution du système éducatif. Les initiatives prises par les équipes visent à mieux répondre aux besoins de tous les élèves, dans leur diversité, pour renforcer leur engagement dans les apprentissages et ainsi assurer l'amélioration globale de leurs acquis.

La cellule de Soutien à l'Expérimentation Pédagogique et à l'Innovation dans l'Académie (SEPIA) propose aux écoles et établissements un accompagnement et une valorisation des projets pédagogiques innovants et expérimentaux. Les nombreuses actions proposées chaque année témoignent du dynamisme des équipes pédagogiques et éducatives des écoles, collèges et lycées de l'académie.

Dans le cadre du suivi des projets et grâce à ses liens privilégiés avec le Pôle Recherche de l'ESPE-LNF et les laboratoires de recherche en éducation, le SEPIA peut également faciliter la mise en relation des équipes innovantes avec des chercheurs.

L'innovation pédagogique constitue un puissant levier de mise en œuvre de la politique éducative. Pour l'année scolaire 2017-2018, les axes prioritairement retenus dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants :

- L'acquisition ou la consolidation des apprentissages fondamentaux par tous les élèves ;
- Le développement de la confiance de l'élève dès l'école maternelle : confiance en soi et confiance en l'École ;
- L'acquisition progressive de l'autonomie et le travail personnel de l'élève ;
- L'appropriation d'une culture scientifique et technologique ;
- L'innovation dans la mise en œuvre des parcours éducatifs : parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen ;
- La parole de l'élève : la susciter, la valoriser, l'analyser... ;
- Les pratiques coopératives ;
- L'innovation pédagogique dans les projets menés en lien avec des partenaires (laboratoires de recherche, collectivités, entreprises, associations, espaces culturels, partenaires européens et internationaux, etc.) ;

Service Commun d'Appui
aux politiques
pédagogiques et éducatives
Bureau des politiques
pédagogiques et
partenariales

SCAPPE-B3P-ED-2017-4367
Dossier suivi par :
Evelyne DUFLY

Téléphone
03 20 15 65 12
evelyne.dufly@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 Lille Cedex

- La continuité pédagogique inter-degrés et inter-cycles ;
- L'évolution des pratiques pédagogiques dans le cadre de la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur par exemple le continuum bac pro-BTS.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Chaque projet proposé peut prendre appui sur une ou plusieurs thématiques ainsi que sur les axes transversaux que constituent le numérique, le développement de l'esprit critique et d'une citoyenneté active chez les élèves.
- Les axes suggérés ci-dessus ne sont pas exclusifs de toute idée innovante d'une équipe de terrain souhaitant répondre, au plus près, aux besoins des élèves pour favoriser la réussite de tous et prévenir le décrochage scolaire.

Comme chaque année, les rendez-vous académiques de l'innovation seront l'occasion de partager avec le public les actions mises en œuvre dans les écoles et les établissements.

Les projets innovants peuvent être déposés tout au long de l'année scolaire auprès de la cellule SEPIA, sur ce.cardie-sepia@ac-lille.fr, selon les modalités décrites en annexe. En cas de doute sur le caractère potentiellement innovant d'un projet ou pour obtenir une aide à la rédaction, vous avez la possibilité de formuler une déclaration d'intention d'action innovante pour obtenir les conseils du SEPIA avant le dépôt de votre projet. Dans le cas précis d'une expérimentation au titre de l'article L-401.1 du Code de l'Education, je vous rappelle que je dois être saisi de la demande avant la mise en œuvre de l'action.

Des renseignements complémentaires et des liens utiles figurent sur le document en annexe. Vous trouverez également des informations, des articles liés aux projets mis en œuvre dans l'académie, ainsi que des ressources sur le site <http://sepia.ac-lille.fr>, en cours de rénovation.

Je vous remercie de votre participation au développement de l'innovation pédagogique.



Luc JOHANN